



## Fiche version

### Paie

**BU HCM – Cegid HR Sprint**

Niveau : Document Public

Mise à jour : Mars 2022

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

## À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les évolutions, les corrections et les améliorations de l'application Cegid HR Sprint.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	Mars 2022
Destinataires	Clients – Collaborateurs Cegid

### Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

## Références du document

Modifié le	Pour la version	Info	N° exe
Mars 2022	Version 11 Edition 8 – MAJ Mars 2022	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.08
Février 2022	Version 11 Edition 8 – MAJ Février 2022 (OP)	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.08
Janvier 2022	Version 11 Edition 8 – MAJ Janvier 2022	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.08
Décembre 2021	Version 11 Edition 8 – MAJ Décembre 2021	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.08

## SOMMAIRE

Références du document .....	3
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Installation et mises à jour .....</b>	<b>7</b>
<b>À lire avant installation .....</b>	<b>7</b>
<b>Nouveau contrôle à l'installation d'un patch .....</b>	<b>7</b>
<b>Accès aux nouvelles commandes ou nouveaux menus.....</b>	<b>7</b>
<b>DSN et bulletins 2022 (points de vigilance) .....</b>	<b>7</b>
<b>MAJ On Demand.....</b>	<b>7</b>
<b>2. Nouveau programme d'amélioration continue.....</b>	<b>8</b>
<b>3. Evolutions – Edition 8 – Màj Mars 2022.....</b>	<b>10</b>
<b>Nouvelle maquette Bulletin de paie .....</b>	<b>10</b>
Nouvelles mentions et présentations du bloc fiscal .....	10
Mise en valeur du « Net à payer avant impôt » et du « Net à payer » .....	10
Fin de la mention obligatoire « personnalisé/non personnalisé » liée à la retenue du prélèvement à la source et mention obligatoire du cumul du PAS .....	10
<b>Dématérialisation RH : Annuaire salarié étendu .....</b>	<b>11</b>
Activation sur Plateforme PeopleDoc.....	12
Paramétrer l'option "Annuaire salarié étendu".....	12
<b>DSN Amorçage données variables – Contrôle SIRET .....</b>	<b>14</b>
<b>4. Corrections – Edition 8 – Màj mars 2022.....</b>	<b>15</b>
<b>5. Evolutions – Edition 8 – Màj Février 2022 (On Premise).....</b>	<b>16</b>
<b>DSN – Contrôle paramétrage DSN .....</b>	<b>16</b>
<b>Activation DSN : choix ou changement de la date d'activation .....</b>	<b>16</b>
<b>DSN - Gestion de l'OPS POLE EMPLOI.....</b>	<b>17</b>

<b>MAJ codes classification BTP .....</b>	<b>18</b>
<b>MAJ codes IDCC .....</b>	<b>18</b>
<b>6. Corrections – Edition 8 – Màj Février 2022 (On Premise) .....</b>	<b>19</b>
<b>7. Evolutions – Edition 8 – Màj Janvier 2022 .....</b>	<b>20</b>
<b>Liste des codes types personnels .....</b>	<b>20</b>
<b>DSN – Cahier technique 2022 – EVOLUTIONS Caisse congés payés .....</b>	<b>20</b>
Caisse congés payés du BTP – 40.005 Code complément PCS-ESE .....	20
<b>8. Corrections - Edition 8 - Màj Janvier 2022 .....</b>	<b>22</b>
<b>9. Evolutions – Edition 8 – Màj Décembre 2021 .....</b>	<b>23</b>
<b>Découvrir les nouveautés .....</b>	<b>23</b>
<b>Évolution du processus des mises à jour Légal (Plan de paie) .....</b>	<b>24</b>
Principe .....	24
Le processus de mise à jour .....	25
Suivi de la mise à jour .....	26
Droits d'accès .....	26
<b>DSN – FCTU .....</b>	<b>28</b>
Le signalement FCTU c'est quoi ? .....	28
<b>DSN – Cahier technique 2022 – Évolutions Caisses congés payés .....</b>	<b>30</b>
Caisses congés payés du BTP .....	30
41.023 Ancien code caisse professionnelle de congés payés .....	30
<b>DSN – Cahier technique 2022 – Autres évolutions .....</b>	<b>33</b>
Nouveau champ contrat de travail : numéro FINISS .....	33
Champ de la fiche contrat « Nombre jours ouvrés de suspension fractionnée » .....	36
Nouveau champ fiche établissement : Opérateur OPCO .....	36
OPS CRPNPAC .....	37
Déclaration amorçage : Ajout bloc 73 Ayant droit .....	38
Valeurs d'échappement Bloc 41 Changement contrat .....	39

MSA - Apecita .....	40
<b>DSN – Fonctionnaire détaché (RAFP).....</b>	<b>42</b>
Paramétrage du plan de paie.....	43
Paramétrage DSN.....	45
Génération DSN mensuelle .....	46
<b>DSN – Contrôle paramétrage DSN .....</b>	<b>47</b>
<b>N4DS – Evolution CT V01X16.....</b>	<b>48</b>
<b>10. Corrections – Edition 8 – Màj Décembre 2021.....</b>	<b>49</b>

## 1. INSTALLATION ET MISES A JOUR

### À lire avant installation

Avant toute installation ou mise à jour de version, nous vous recommandons de vous reporter à la rubrique "A lire avant installation", accessible depuis la page d'accueil du support d'installation.

### Nouveau contrôle à l'installation d'un patch

Un contrôle est réalisé avant le lancement de l'installation d'un patch : l'édition correspondant au patch doit être impérativement installée pour pouvoir procéder à son installation.

### Accès aux nouvelles commandes ou nouveaux menus

L'accès aux nouvelles fonctionnalités est, par défaut, refusé. Pour autoriser l'accès à une commande ou à un menu, vous devez paramétrer les droits d'accès dans le module Administration - menu Utilisateurs et accès - commande Gestion des droits d'accès.

Vous pouvez vous reporter dès maintenant à l'aide en ligne disponible dans le produit.

### DSN et bulletins 2022 (points de vigilance)

Le chapitre DSN CT 2022 documente les éléments nouveaux et modifiés pour la mise en œuvre du cahier technique 2022 de la DSN (échéances du 5/02/2022 ou 15/02/2022). La mise en place de ces nouveautés implique l'installation impérative de l'édition décembre 2021 et ultérieure, ainsi que l'intégration des plans de paie diffusés en 2022.

### MAJ On Demand

Pour les clients de la solution On Demand, la mise à jour 03/2022 reprend l'ensemble des évolutions et corrections listées aux chapitres

[Evolutions Edition 8 MAJ Fevrier 2022](#)

[Corrections Edition 8 MAJ Fevrier 2022](#)

## 2. NOUVEAU PROGRAMME D'AMELIORATION CONTINUE

Nous avons le plaisir de vous annoncer avec cette version la mise en place d'un nouveau programme d'amélioration de nos produits. Ce programme doit nous permettre de mieux répondre à vos besoins en cartographiant les usages de nos produits et en identifiant la manière dont vous les utilisez afin de mieux orienter nos développements ou notre documentation et ainsi améliorer la productivité dans l'usage de nos produits.

Les éléments identifiés, susceptibles de nous être transmis, sont consultables dans l'application par les utilisateurs habilités via la fonction "Cegid Data Collect" accessible par les menus suivants :

"Administration/Outils - Outils - Cegid Data Collect" en Finances,

"Administration – Traitements – Utilitaires" en RH

"Administration – Traitements" en MT&S

### Exemple de données collectées en Finances :

Numéro de la version	Date de la collecte	Code de la requête	Valeur de type boolean	Valeur de type date	Valeur de type double	Valeur de type integer	Valeur de type chaîne
11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de ventilations immobiliers				1 881	
11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de financements				26	
11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de subventions				14	
11.3.0.51	23/04/2017	Nombre de biens réellement utilisés				491	
11.3.0.51	23/04/2017	(Compta) - Nb utilisateurs actifs				26	
11.3.0.51	23/04/2017	(Compta) - Personnalisation des éri				46	
11.3.0.51	23/04/2017	(Immos) - Nb utilisateurs actifs				26	

Vous pourrez alors constater qu'aucune donnée nominative n'est collectée.

Lors du premier accès à l'application, votre administrateur sera interrogé sur sa volonté de participer à ce programme d'amélioration par la question suivante :

Dans le cadre de notre programme d'amélioration continue de nos progiciels nous vous proposons de recueillir des informations relatives à l'usage de notre solution. A des fins de transparence, toutes les données collectées restent visualisables depuis un menu dédié (Cegid Data Collect) au sein de votre application. FABRICE PAILLARD, souhaitez-vous participer à notre programme d'amélioration continue ? Vous pourrez, le cas échéant, à tout moment revenir sur votre décision.

Le fait de participer à ce programme reste optionnel et non définitif. En effet, la réponse initiale apportée lors de la première utilisation du produit peut être revue ultérieurement et à tout moment en cliquant sur l'icône "Autorisation de la collecte" de l'écran des données recensées.

Cela fera apparaître l'écran suivant sur lequel il est possible de revenir sur l'option activée :



Espérant que vous accepterez de contribuer à ce programme.

## 3. EVOLUTIONS – EDITION 8 – MAJ MARS 2022

### Nouvelle maquette Bulletin de paie



Accès module **Paie** > menu Paie> commande Editions > Bulletin de paie

L'arrêté du 23 décembre 2021, publié au JO du 30 décembre, modifie le modèle de bulletin de paie, avec l'objectif de faciliter le remplissage de la déclaration d'impôts.

#### Nouvelles mentions et présentations du bloc fiscal

Le nouveau bulletin de paie doit désormais faire apparaître dans une cartouche bien identifié :

- Le montant du salaire net imposable ;
- Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source ;
- Le montant des heures supplémentaires ou complémentaires exonérées d'imposition.

De plus, la colonne « Cumul annuel » fait son apparition, non seulement pour le montant du net imposable, mais aussi pour l'impôt sur le revenu prélevé à la source et le montant net des heures compl./suppl. exonérées.

#### Mise en valeur du « Net à payer avant impôt » et du « Net à payer »

Les intitulés « *Net à payer avant impôt sur le revenu* » et « *Net à payer au salarié* » ainsi que les montants qui leur sont associés doivent apparaître d'une manière qui en facilite la lisibilité par rapport aux autres lignes.

#### Fin de la mention obligatoire « personnalisé/non personnalisé » liée à la retenue du prélèvement à la source et mention obligatoire du cumul du PAS

Au niveau du taux, l'indication relative à sa nature disparaît (personnalisé/non personnalisé).



Nous modifions les 4 maquettes ci-dessous livrées par CEGID, pour respecter les différentes modifications demandées :

- CEGID Bulletin de Paie Simplifié

- CEGID Bulletin Simplifié ss mise en page
- CEGID Bulletin Simplifié Editique
- CEGID Bulletin Simplifié Activité Calendrier

**Exemple du bulletin CEGID Bulletin de paie Simplifié**

Avant la MAJ

<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>				<b>2 155,09</b>	
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie				39,55	
Impôt sur le revenu		Base	Taux non personnalisé	Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source		2 009,91	4,10	82,41	
Cumul des régularisations sur le prélèvement à la source				17,85	
Pour plus d'informations sur le bulletin clarifié: <a href="https://www.service-public.fr">https://www.service-public.fr</a>				<b>NET A PAYER</b>	<b>Total versé par l'employeur</b>
Mode de Règlement : Virement				<b>2 054,83</b>	3 582,48
Payé Le : 05/03/2022 Bic-Iban :					Allègement de cotisations employeur
Conv. Coll.: 3018 Bureaux d'études techniques - cabinets d'ingénieurs -					-209,66
Congés	20/21	21/22	Heures Exonérées	RTT	<b>Cumul imposable</b>
acquis	11,00	6,24	13,33		5 579,59
pris					
restants	11,00	6,24	13,33		

Après la MAJ

<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>				<b>2 155,09</b>	
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie				39,55	
Impôt sur le revenu		Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable				2 009,91	5 579,59
Impôt sur le revenu prélevé à la source		2 009,91	4,10	82,41	203,78
Régularisations sur le prélèvement à la source				17,85	
Montant net des heures supplémentaires/complémentaires exonérées				222,14	222,14
Pour plus d'informations sur le bulletin clarifié: <a href="https://www.service-public.fr">https://www.service-public.fr</a>				<b>NET A PAYER AU SALARIE</b>	<b>Total versé par l'employeur</b>
Mode de Règlement :				<b>2 054,83</b>	3 582,48
Payé Le : 05/03/2022 Bic-Iban :					Allègement de cotisations employeur
Conv. Coll.: 3018 Bureaux d'études techniques - cabinets d'ingénieurs -					-209,66
Congés	20/21	21/22	Heures Exonérées	RTT	
acquis	11,00	6,24	13,33		
pris					
restants	11,00	6,24	13,33		

**Dématérialisation RH : Annuaire salarié étendu**

Dans le cadre de la dématérialisation RH, cette version vous permet au niveau des paramètres Sociétés, d'avoir accès à l'évolution concernant l'annuaire salarié : « Annuaire salarié étendu », dès lors que votre plateforme PeopleDoc est active avec l'option People Assist.

## Activation sur Plateforme PeopleDoc

Informations sur la plateforme ×

Code SIC	Numéro Siren
99980040	123456789
Nom du client	
Pré Prod HR Sprint	
Libellé de la plateforme	
chrs demat preprod	
Nom de votre sous domaine PeopleDoc	
chrs-preprod	
Options	
People Assist	Activée
Génération de document	Non souscrite



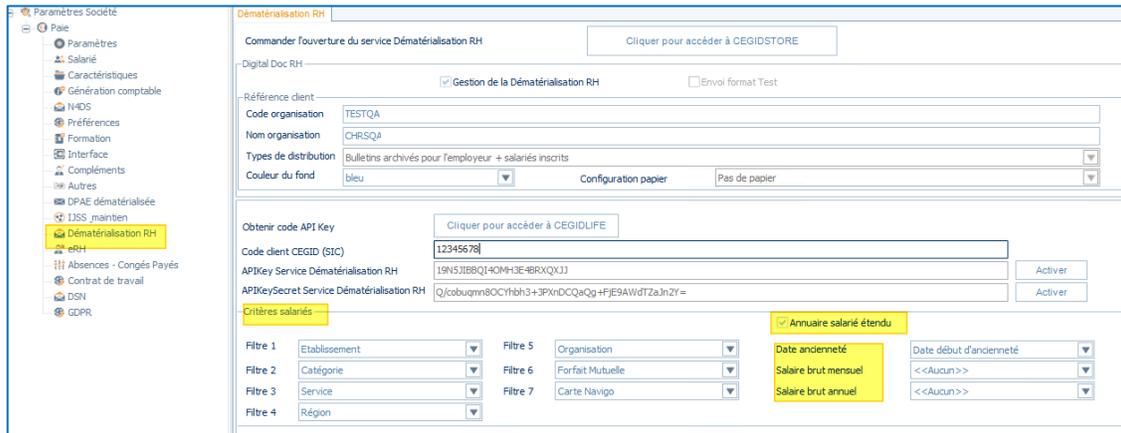
Pour plus d'informations concernant la procédure d'activation de la dématérialisation RH, reportez-vous à la Note technique Dématérialisation RH–Procédure d'activation : Accès module Aide en ligne > Paie-Notes techniques > Dématérialisation > Démat. Bulletins-Activation

## Paramétrer l'option "Annuaire salarié étendu"



Accès module **Paramètres** > menu Dossier> commande paramètres société > onglet [Dématérialisation RH] > GroupBox Critères salariés

Avec cette nouvelle option, l'annuaire Salarié s'enrichit et passe de 25 à 50 informations salariés supplémentaires dont 3 nouveaux filtres personnalisables.



## Dématérialisation RH

Champ	Description
-------	-------------

**Critères Salariés**  
**Annuaire salarié étendu** Vous disposez d'une nouvelle boîte à cocher, seulement si l'option « People Assist » est activée sur votre Plateforme PeopleDoc.

### Attention !

Pour pouvoir générer le fichier d'inscription des salariés avec la nouvelle option vous devez **impérativement** cocher la boîte à cocher « Annuaire salarié étendu ». Puis, vous pouvez personnaliser si besoin les nouveaux filtres ci-dessous.

**Filtres « Annuaire salarié étendu »** Vous disposez avec cette option « Annuaire salarié étendu » de 3 critères supplémentaires permettant de filtrer/trier les salariés sur le portail PeopleDoc

- Date ancienneté : par défaut initialisé avec la date début ancienneté
- Salaire brut mensuel 1 à 5 : par défaut initialisé à vide
- Salaire brut annuel 1 à 5 : par défaut initialisé à vide

Ils alimentent respectivement les colonnes 48, 69 et 70 du fichier Inscription salariés.



Les responsables de service (Rôle "Responsable" pour le module RH "Absences") sont transmis lorsque le paramétrage du workflow est réalisé. Pour plus d'informations sur l'activation de l'option "Responsables et services", reportez-vous à la note technique Module\_eRH : Accès module **Aide en ligne** > menu Paie- Notes techniques>Modules complémentaires> Module eRH.



Pour plus d'informations concernant la Dématérialisation RH, reportez-vous à la Note technique Dématérialisation RH : Accès module **Aide en ligne** > Paie-Notes techniques > Dématérialisation > Démat. Bulletins- Généralités

## DSN Amorçage données variables – Contrôle SIRET



Accès module **Paie** > menu DSN> commande Amorçage données variables

Dans le cas de la DSN Amorçage, le champ Dernier SIRET connu doit être renseigné si l'événement déclencheur est :

- 02 - Mutation de l'individu sans rupture du contrat de travail
- 07 - Changement de tiers déclarant ou changement de logiciel déclaratif

Dans la version actuelle, si le SIRET renseigné est identique au SIRET auquel est rattaché le salarié, l'application n'affiche plus le message suivant :

Une erreur s'est produite lors de l'enregistrement des données.  
Erreur lors du traitement du matricule 0000001031  
Le SIRET doit être différent de l'établissement de rattachement actuel du salarié

## 4. CORRECTIONS – EDITION 8 – MAJ MARS 2022

Programme	Référence	Sujet
Salarié	-	Salarié : Création salarié : problème historique PGHISTODETAIL si erreur matricule existant
Paie	PRB0095557	Maintien de salaire - La carence employeur dans le maintien de salaire ne se calcule pas correctement

## 5. EVOLUTIONS – EDITION 8 – MAJ FEVRIER 2022 (ON PREMISE)

### DSN – Contrôle paramétrage DSN



Accès module **Paie** > menu DSN > commande Génération mensuelle



Nous apportons une évolution au niveau du contrôle paramétrage DSN à partir de la Génération mensuelle.

Le lancement du contrôle devient optionnel. Pour lancer le contrôle, il faut à partir de l'onglet Compléments, cocher « Lancer le contrôle des codes cotisations ».

De plus seules les cotisations prédéfinies standard ou dossier sont intégrées dans le contrôle paramétrage DSN, les cotisation prédéfini CEGID sont exclus.

### Activation DSN : choix ou changement de la date d'activation



Accès module Paramètres - menu Dossier – Paramètres sociétés - DSN

Cette nouvelle version permet :

- A l'initialisation d'un dossier de paie de changer la date d'activation par défaut du dossier à la DSN (au lieu de mois en cours)
- Après activation d'un dossier à la DSN, changer la date d'activation.

Pour rappel, la date d'activation d'un dossier à la DSN détermine la première DSN pouvant être générée dans un dossier de paie. Dans les versions précédentes, cette date non accessible à l'utilisateur, activait toujours les dossiers au 1er jour du mois en cours.

Un nouveau concept, désactivé par défaut, conserve ce comportement.



Accès module Administration - menu Utilisateur et accès – Gestion des droits d'accès

Si vous souhaitez modifier la date d'activation sur des dossiers déjà activés où laisser à l'utilisateur le choix de modifier la date de démarrage à la DSN, vous devez autoriser le nouveau concept « **Modification date d'activation DSN** » disponible dans le menu Concepts Paie & Rh sous Paramètres société.

Menu	Concepts Paie&RH (200)
Groupes	<<Tous>>

Paramètres société			
Modification	●	●	●
Modification date d'activation DSN	●	●	●

### Une fois le concept autorisé :

- Dans les dossiers déjà activés, au niveau Paramètres sociétés – Onglet DSN un bouton de modification devient visible : cliquer sur le bouton pour déverrouillez le champ et modifier la date d'activation.

<input checked="" type="checkbox"/> Activation de la DSN	
Date de l'activation	01/01/2021
Date fin exercice comptable	01/01/1900
Implantation	<<Aucun>>

- Dans un dossier non encore activé, si vous cochez la case Activation à la DSN, la zone date, remplie par défaut à la date du 1er jour du mois en cours, peut être modifiée à cette étape.

## DSN - Gestion de l'OPS POLE EMPLOI

Cette nouvelle version intègre les données de l'OPS Pôle emploi dans la DSN 2022, si l'organisme est affecté à la nature DSN 200- Pôle Emploi.



Ce point nécessite l'installation du plan de paie de février 2022 qui permet la transmission des DSN à Pôle Emploi.

## MAJ codes classification BTP

Dans cette version nous ajoutons les codes classification BTP suivant :

- OP3 Ouvrier professionnel niv. II coef. 118
- OP4 Ouvrier professionnel niv. II coef. 126

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p22v01/>

## MAJ codes IDCC

Cette version apporte les codes IDCC suivants :

- 3237 - Convention collective nationale des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé : mettre en libellé CCN des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé
- 3241 - Convention collective nationale de la Télédiffusion - 01/01/2022
- 3242 - Convention collective nationale de la presse quotidienne et hebdomadaire en régions - 01/01/2022

Le libellé des codes IDCC suivants ont été modifié :

- 0043 - Convention collective nationale de l'Import-export et du Commerce international
- 1505 - CCN du commerce de détail alimentaire non spécialisé

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p22v01/>

## 6. CORRECTIONS – EDITION 8 – MAJ FEVRIER 2022 (ON PREMISE)

Programme	Référence	Sujet
DSN	PRB0102614	DSN : outil de contrôle des cotisations lors de la génération mensuelle de la DSN
DSN	PRB0102244	DSN CIBTP : il manque des codes Classification (segment S21.G00.40.041)

## 7. EVOLUTIONS – EDITION 8 – MAJ JANVIER 2022

### Liste des codes types personnels

Cette version apporte l'ensemble des code types personnels (CTP) conformément aux listes fournies par les organismes de protection sociale.

<https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/DSN-Guide-declaration-regularisation-cotisations-sociales-Urssaf.pdf>

### DSN – Cahier technique 2022 – EVOLUTIONS Caisse congés payés

#### Caisse congés payés du BTP – 40.005 Code complément PCS-ESE



Accès : module Paie- Salariés-Salariés-BTP



En janvier 2022, les DADSU CIBTP et DUCS CIBTP disparaissent au profit de la DSN. Par conséquent, dès janvier 2022, les entreprises du BTP (ou leurs tiers-déclarants) seront amenées à transmettre chaque mois une DSN mensuelle.

Pour cette caisse, le segment S21.G00.40.022 Code caisse professionnelle de congés payés étant alimenté par un code de la table de référence de la norme net-entreprises CPCP Code caisse professionnelle de congés payés du BTP, la norme CT2022 demande l'alimentation du segment S21.G00.40.005 Code complément PCS-ESE. Celui-ci sera alimenté par un code de la table de référence de la norme net-entreprises CMET Code métier BTP.

Si ce champ n'était pas déjà historisé, cette nouvelle version historise automatiquement le champ Code métier de la fiche BTP, à la date d'entrée du salarié.

Lorsque le salarié est affecté à un code caisse professionnelle de congés payés du BTP, vous devez sélectionner un code de la liste représentant le code métier BTP du salarié.

### Fiche BTP

Saisie complémentaire BTP de : 0000000001 plOlpl GERARD

**Caractéristiques**

Salarié : 0000000001

**BTP**

Numéro d'adhésion à la caisse : 963963    Ancienneté dans la profession BTP : 01/01/1900

Bénéficiaire ASSEDIC : Oui    Unité d'expression du salaire moyen : Salaire mensuel

Type horaire : Mensuelle    Statut cotisant : Congés payés mais pas a

Code classification - qualification : A2    Cadre niveau A position 2 / Cadre code A2

**Code métier** : D0025    Directeur d'agence

Affiliation IRC et IP BTP : [ ]

### CT 2022- DSN Link

01/2022	MENSUELLE	Ref : 235675081108767	Normale	
	Siret : 32788811100025	DELPHÉL2	Fraction : 1/1	Dépôt : Général CT : P22V01
		Créé le 18 janvier 2022 17:18		
	Nom : plOlpl	Prénom : GERARD	Nir : 1601120004019	Matricule : 0000000001
	Contrat du : 24/03/2008 au :    Numéro : 00001		Type :01 - Contrat de travail à durée indéterminée Dispositif politique :99 - Non concerné	
<b>Contrat</b>	Arrêt de travail	Fin de contrat	Autre suspension	Contrat complémentaire
	Ayants droit	Institution retraite	Ancienneté	
<b>Contrat S21.G00.40</b>				
Date de début du contrat	24/03/2008	S21.G00.40.001 Contrat.DateDebut		
Statut du salarié (conventionnel)	04 - autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux)	S21.G00.40.002 Contrat.StatutConventionnel		
Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	01 - cadre (article 4 et 4bis)	S21.G00.40.003 Contrat.StatutRC		
Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	373c - Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises	S21.G00.40.004 Contrat.PcsEse		
Code complément PCS-ESE	D0025 - [BATIMENT] Directeur d'agence	S21.G00.40.005 Contrat.ComplementPcsEse		

## 8. CORRECTIONS - EDITION 8 - MAJ JANVIER 2022

Programme	Référence	Sujet
DSN	PRB0097441	DSN - Prolongation arrêt de travail : erreur SQL si choix d'un type d'absence
DSN (Version 11 Edition 8- Màj janvier 2022 + Plan de paie du 17 janvier 2022)	PRB0098145	DSN - Régularisation du bloc 78 base assujettie "04-Assiette de la contribution sociale généralisée" (DSN-CT2022)
SALARIE	PRB0100308	Pour un contrat de travail de type Contrat CDI de chantier, impossible de renseigner un motif fin de contrat "Démission"
BULLETIN	PRB0100912	BULLETIN - Risque de collision - veuillez patienter pendant que nous procédons à la mise à jour du Plan de paie
Fiche salarié (Version 11 Edition 8 – Màj janvier 2022 On Premise seulement)	PRB0102000	Message d'erreur "violation d'accès" en accès fiche salarié si on change de dossier sans sortir de l'application paie (anomalie On Premise seulement)

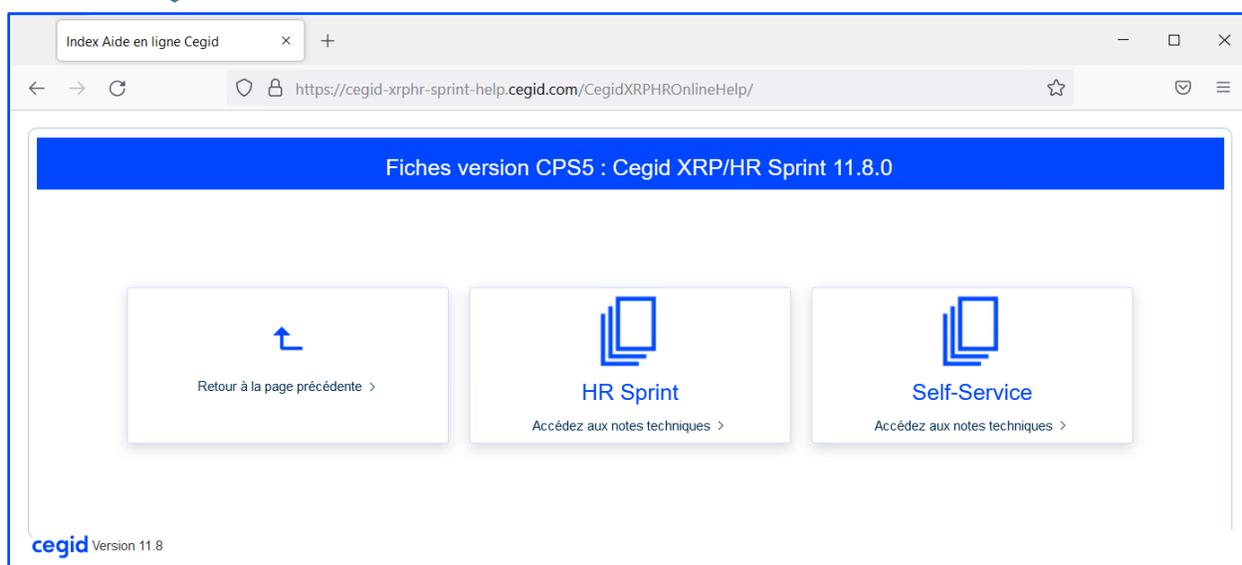
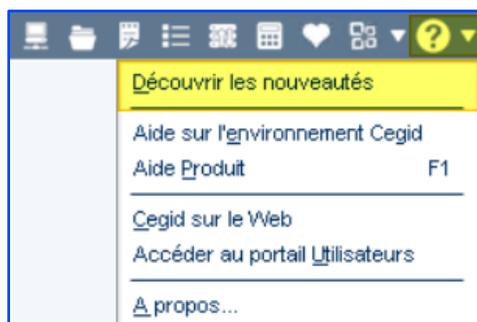
## 9. EVOLUTIONS – EDITION 8 – MAJ DECEMBRE 2021

### Découvrir les nouveautés



Application **Paie** > Barre d'outils > commande **Découvrir les nouveautés**

En cliquant sur le lien **Découvrir les nouveautés** à partir de la **barre d'outils**, votre navigateur web s'ouvre et vous accédez aux **fiches version HR Sprint** (Paie) et **Self-Service RH** (portail collaboratif).



## Évolution du processus des mises à jour Légal (Plan de paie)

Le processus de mise à disposition des **Nouveautés Légales** (Plan de paie) et **Correctifs** (Assistance) **évolue** pour les solutions On Demand et On Premise, à l'exception du mode Embedded (OP - autonome).

Ce **nouvel outil d'assistance** vous permet **d'automatiser** et **sécuriser** les **tâches d'intégration**.

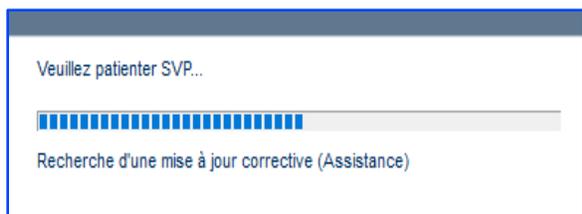
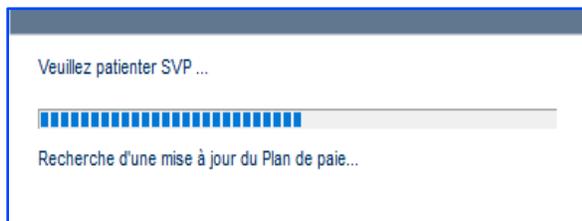


Pour plus d'information, reportez-vous :

- **Vidéo tutoriel** en cliquant [ici](#) : l'accès à ce tutoriel est conditionné à la souscription du « Contract Tiering » (Contrat d'assistance Connect, Open, et Private)
- **Note technique** en cliquant [ici](#)

### Principe

À l'**ouverture** de votre application **Paie**, une **recherche** des mises à jour « **Plan de paie** » et « **Correctives** » est réalisée pour les utilisateurs **autorisés**.



Dès qu'une **nouvelle mise à jour est à effectuer** alors **une alerte** est affichée.



En fonction de votre **rythme de paie**, vous avez le choix de **Lancer le processus de mise à jour** ou de l'appliquer **plus tard**.

## Le processus de mise à jour

En cliquant sur le bouton **[Lancer le processus de mise à jour]**, vous accédez à une nouvelle **interface web simple et intuitive**. Le processus de mise à jour se compose de **3 étapes** :

1. Étape 1 — Prendre connaissance du contenu de la Mise à jour
2. Étape 2 — Valider les sociétés à mettre à jour
3. Étape 3 — Démarrer la mise à jour et suivre son avancement

**cegid** HR Sprint | Etapes préalables au démarrage de la mise à jour : Plan de paie du 15/11/2021

1 Description
2 Cibles
3 Mise à jour

**Plan de paie du 15/11/2021**

Cette mise à jour vous permet de bénéficier des évolutions et corrections suivantes :

1. DSN
  - Jeune entreprise innovante : maille nominative à destination de l'URSSAF
  - Montant net versé : prise en compte des régularisations des rémunérations saisie arrêt (PRB0095506)
  - Cotisation CRDS : correction du code cotisation individuelle de la cotisation 9004 CRDS (PRB0098460)
  - Codification UE : appel à la fonction IN60 au lieu de la fonction IN62 (PRB0098564)
2. Indemnité d'activité partielle du salarié
  - Mise à jour du taux de l'indemnité d'activité partielle applicable au 01/11/2021
3. Gestion des salariés Non résident
  - URSSAF : nouveaux profils
  - MSA : nouveaux profils
4. CP vers PERCO net
  - Plus de précision sur la rémunération CP vers PERCO net (PRB0094055)
5. Complément Maladie stagiaire MSA
  - Correction de la base de la cotisation Complément Maladie stagiaire MSA (PRB0098664)

[ACCÉDER À LA DOCUMENTATION](#)

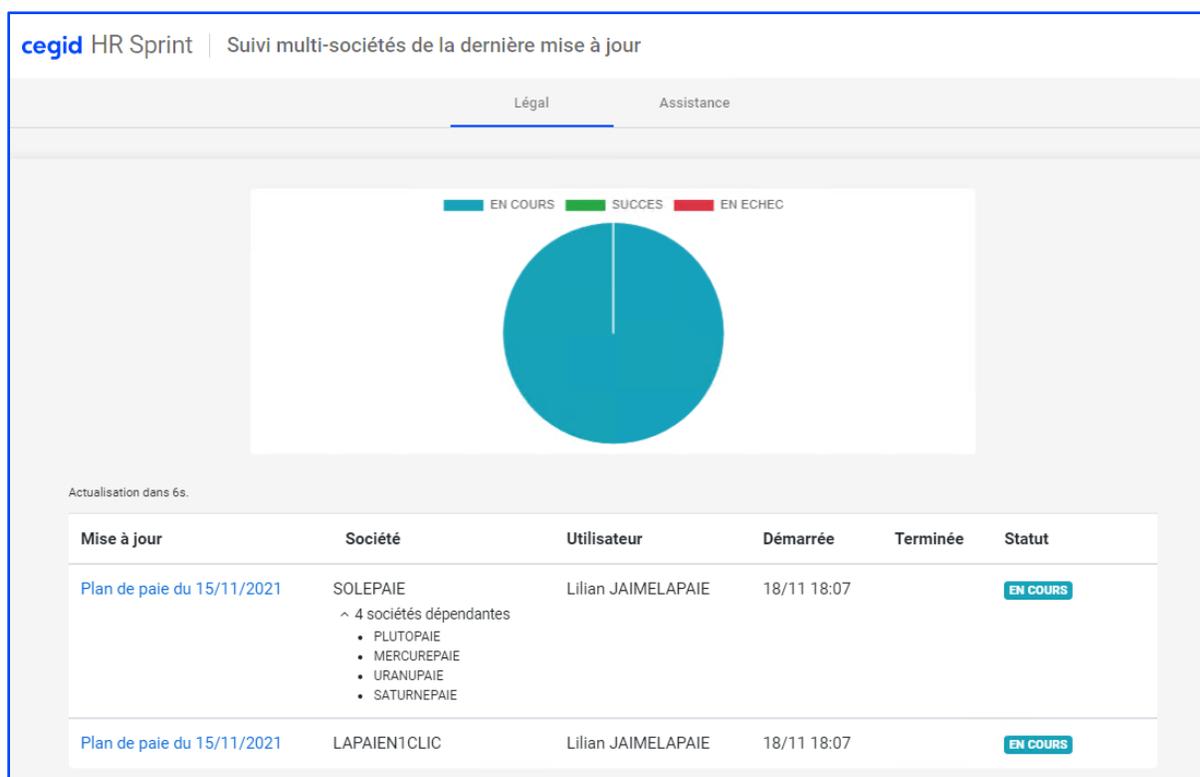
Les éléments ci-dessous peuvent nécessiter une adaptation de votre paramétrage personnalisé :

1. DSN : Cf. page 7
2. Indemnité d'activité partielle du salarié : Cf. page 10
3. Gestion des salariés Non résident : Cf. page 16
4. CP vers PERCO net : Cf. page 29
5. Complément Maladie stagiaire MSA : Cf. page 31
6. Annexes : Cf. page 32

[SUIVANT](#)

## Suivi de la mise à jour

À partir de la **barre d'outils** de votre application **Paie**, le **bouton [Suivre la mise à jour]** vous permet de consulter le **statut** de la dernière mise à jour pour l'ensemble des sociétés auxquelles vous disposez d'un **accès**. Pour plus d'information, reportez-vous au chapitre **Suivi multi-sociétés**.



## Droits d'accès



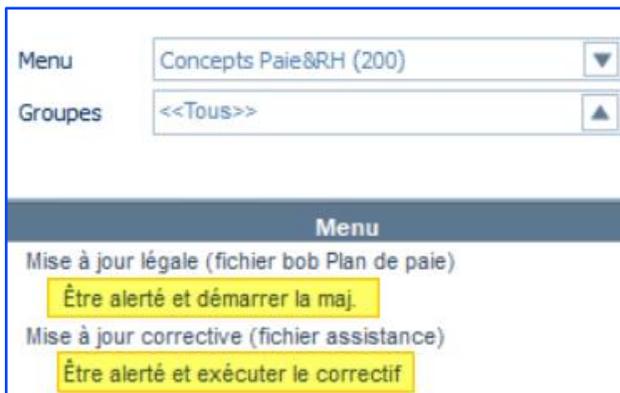
Application **Paie** > Module **Administration** > menu **Utilisateurs et accès** > commande **Gestion des droits**

Le déclenchement de la **recherche** d'une mise à jour et d'une **alerte** pour le type **Légal** et / ou **Assistance** sont soumis à autorisation.

Deux nouveaux **concepts** vous permettent d'accorder les utilisateurs par **groupe d'utilisateur**.



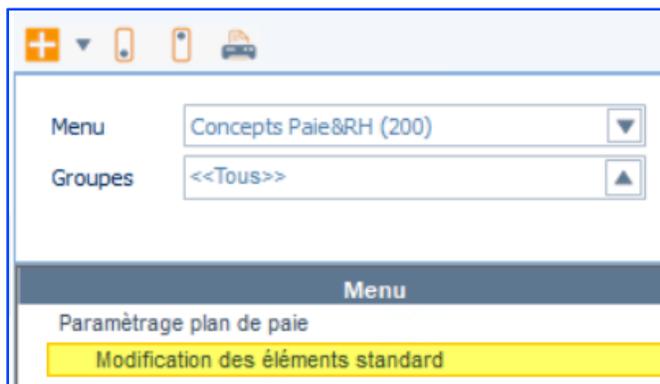
Sélectionnez le Menu « **Concepts Paie & RH (200)** » puis descendre l'ascenseur jusqu'en bas de l'écran afin d'y trouver les **deux nouveaux concepts** ci-dessous.




Cette étape est à réaliser pour chaque société. N'oubliez pas de réaliser cette opération à partir de la société (base commune) qui stocke le référentiel.



Ces nouveaux concepts reprennent par défaut les droits des groupes d'utilisateurs autorisés à modifier le paramétrage Standard (concept **Modification des éléments standard**).





Cette version apporte un nouveau signalement de nature FCTU (Fin de contrat de travail unique).

Le traitement de ce nouveau signalement sera disponible dès le 1er janvier 2022.

### Le signalement FCTU c'est quoi ?

Le signalement FCTU est un nouveau signalement de Fin du Contrat de Travail Unique de nature 07 destiné à remplacer le signalement Fin de contrat de nature 02, ainsi que l'AED. Il est enrichi de données nécessaires à l'examen des droits au chômage auquel le salarié qui a quitté l'entreprise peut prétendre. Ces données sont transmises à Pôle Emploi en format DSN.

Contrairement au signalement Fin de contrat, le signalement FCTU permet de traiter tous les contrats de travail, quelle que soit leur durée, y compris le contrat dit Contrat court ou Contrat infra mensuel.

Il est enrichi des éléments de paie et de cotisation pour les mois M et M-1.

Le FCTU permet à Pôle Emploi de constituer l'attestation employeur rematérialisée (AER) au format PDF, accessible dans un CRM qui accompagne le retour du signalement, quelle que soit la date du dépôt du signalement, qu'il intervienne avant ou après la DSN mensuelle du mois M-1.

### Dans quelles versions est intégré le nouveau signalement FCTU ?

Le signalement FCTU est intégré dans les versions de paie diffusées en décembre 2021 :

HR Sprint - Edition 8

### Un nouveau menu est-il disponible dans l'application ?

La commande **Fin de contrat de travail Unique** est accessible dans le menu DSN et dans le menu Suivi des envois, sans aucune action de votre part.

### Quand peut-on générer un signalement FCTU dans l'application Paie ?

Dès le 1er janvier 2022, le signalement FCTU pourra être généré depuis l'application Paie et converti sur le portail DSN Link.

### Avec quelle version du cahier technique générer le signalement FCTU ?

**La date d'ouverture de la norme DSN CT 2022 sur le portail net-entreprises.fr est officialisée le 25 janvier 2022.**

- FCTU générée entre le 01/01/2022 et le 24/01/2022 : norme DSN CT **2021**
- FCTU générée à partir du 25/01/2022 : norme DSN CT **2022**

Notez : Dès le 18 janvier 2022, la norme DSN CT 2022 sera ouverte sur DSN Link. Cependant, l'envoi en réel sur le portail net-entreprises.fr doit être effectué à partir du 25 janvier 2022. L'envoi d'un signalement norme DSN CT 2022 sur le portail net-entreprises.fr, avant le 25 janvier 2022, retourne une erreur bloquante par le contrôle DSN-VAL.

### **Une documentation technique est-elle disponible ?**

Une note technique spécifique au signalement FCTU est disponible :

HR Sprint : <https://cegid-xrphr-sprint-help.cegid.com/CegidXRPHROnlineHelp/>

## DSN – Cahier technique 2022 – Évolutions Caisses congés payés

### Caisses congés payés du BTP



Les évolutions relatives au CT 2022 seront intégrées dans la prochaine diffusion de janvier 2022 :

- S21.G00.40.005 Code complément PCS-ESE
- S21.G00.40.041 Position dans la convention collective

### 41.023 Ancien code caisse professionnelle de congés payés

Une nouvelle valeur d'échappement 99 a été créée pour permettre d'annuler le code caisse professionnelle de congés payés précédemment déclaré à tort dans le segment S21.G00.40.022 Code caisse professionnelle de congés payés.

La fiche Salarié a été restructurée (onglets DADS) afin de rendre visible le code caisse congés payés et la saisie de la valeur d'échappement, le cas échéant (le salarié n'est plus affecté ou n'a jamais dû être affecté à un code caisse congés payés). Pour ce cas, la case N'adhère pas à la caisse CP est cochée et la date d'application de la valeur d'échappement saisie.

The screenshot shows the 'Salarié' form in the Cegid HR system. The 'Caisse congés payés' section is highlighted with a red box. It contains the following fields:

- N'adhère pas à la caisse CP
- Type caisse CP: Idem Etablissement
- 83
- Caisse CP Région Parisienne

Other visible fields include 'Situation du salarié', 'Statut professionnel', 'Régime SS multirisques', 'Régime obligatoire risque maladie', 'Régime obligatoire risque AT', 'Régime obligatoire vieillesse', 'Lien de parenté', 'Type fraction DSN', 'Fraction DSN', 'Code catégorie salarié', 'Frais Professionnels', 'Elections prud'homales', and 'Section'.



Ce champ est initialisé et historisé par l'application à la date d'entrée du salarié. Les trois cas suivants sont pris en compte.

1. L'établissement adhère à une caisse Congés Payés, le champ est initialisé et historisé avec la valeur présente dans la fiche établissement.

### Initialisation :

Caisse congés payés  
 N'adhère pas à la caisse CP      Type caisse CP    Idem Etablissement    12    CI BTP Caisse Rhône-Alpes Auvergne

### Historisation à la date d'entrée du salarié :

Consultation historique de la zone : Numéro caisse congés payés

Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application	Date debut bulletin	Date fin bulletin
	12	CI BTP Caisse Rhône-Alpes Auvergne	30/08/2021		

Fiche

Ancienne valeur :

Nouvelle valeur : 12    CI BTP Caisse Rhône-Alpes Auvergne

Date d'application : 30/08/2021

Commentaire :

2. L'établissement adhère à une caisse Congés Payés mais la case N'adhère pas à la caisse CP est cochée : le type caisse CP sera alors initialisé à **Personnalisé** et le code caisse est **vide**.

### Initialisation :

Caisse congés payés  
 N'adhère pas à la caisse CP      Type caisse CP    Personnalisé

## Historisation à la date d'entrée du salarié sans aucune valeur :

Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application	Date debut bulletin	Date fin bulletin
			01/06/2020		

**Fiche**

Ancienne valeur:

Nouvelle valeur:

Date d'application: 01/06/2020

Commentaire:

- L'établissement n'adhère à aucune caisse Congés Payés : la valeur est alors initialisée à **vide**.

## Initialisation :

Caisse congés payés

N'adhère pas à la caisse CP

Type caisse CP: Idem Etablissement

## Historisation à la date d'entrée du salarié sans aucune valeur :

Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application	Date debut bulletin	Date fin bulletin
			15/01/2020		

**Fiche**

Ancienne valeur:

Nouvelle valeur:

Date d'application: 15/01/2020

Commentaire:

## DSN – Cahier technique 2022 – Autres évolutions

### Nouveau champ contrat de travail : numéro FINESS



Accès module **Paie** > menu Salarié > commande Salariés > icône [Contrat de travail] > onglet DSN



A partir de la version de norme P22V01, le numéro FINESS géographique est à déclarer au niveau de la rubrique « FINESS géographique – S21.G00.40.081 » présente dans le bloc « Contrat – S21.G00.40 ».

Le numéro FINESS géographique doit obligatoirement être renseigné pour les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux inscrits au répertoire FINESS.

Cette version apporte un nouveau champ **FINESS géographique** disponible au niveau du contrat de travail, onglet DSN.

Caractéristiques	Eléments de salaire	Rupture du contrat	DSN	DSN activité
Ancien n° de contrat de travail	<input type="text"/>			
Ancien code SIRET du contrat	<input type="text"/>	Date d'application du nouveau SIRET	<input type="text" value="01 janv. 1900"/>	
Motif d'exclusion	<input type="text" value="&lt;Aucun&gt;"/>			
Régime Local	<input type="text" value="Non applicable"/>			
Motif suspension	<input type="text" value="&lt;Aucun&gt;"/>			
Délégation gestion du risque	<input type="text"/>			
Temps partiel cotisant taux plein	<input type="text"/>			
Montant tps partiel thérapeutique	<input type="text" value="0"/>			
Date de début d'affiliation	<input type="text" value="01 janv. 1900"/>			
Date de fin d'affiliation	<input type="text" value="01 janv. 1900"/>			
Statut BOETH	<input type="text" value="&lt;Aucun&gt;"/>			
Compl. dispositif politique publique	<input type="text" value="&lt;Aucun&gt;"/>			
Cas de mise à disposition externe	<input type="text" value="&lt;Aucun&gt;"/>			
Forme aménagement activité partielle	<input type="text" value="&lt;Aucun&gt;"/>			
Code emplois multiples	<input type="text" value="Emploi unique"/>			
Finess géographique	<input type="text"/>			

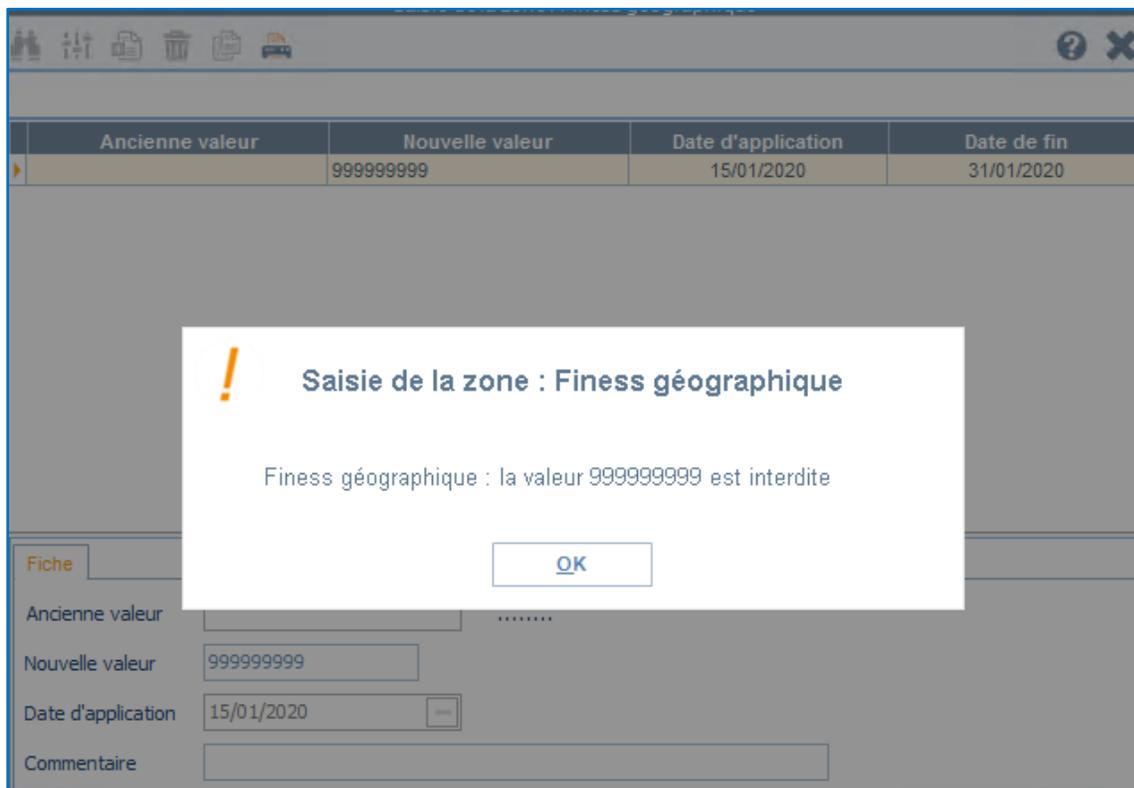
Ce champ est historisé et non alimenté par défaut (à la date de début de contrat).

## Contrôle de saisie champ Finess Géographique

Le champ doit correspondre à 9 caractères alphanumériques. Si le champ ne respecte pas ce prérequis, le message ci-dessous apparaît :



La valeur 999999999 ne peut être saisie :



## Saisie groupée : Finess Géographique



Accès module **Paie** > menu Salarié > commande Maj Salariés > Saisie groupée > Choix modules : Contrat de travail

Ce nouveau champ peut être saisi en masse via la saisie groupée.

Pour cela, indiquez en choix module : **Contrat de travail** et en information à modifier **5140**

The screenshot shows the 'Saisie groupée' form with the following details:

- Standards** | Compléments | Avancés
- Saisie du: 01/12/2021
- au: 31/12/2021
- Informations à modifier: 5140
- Salarié: [Empty field]
- Nom commençant par: [Empty field]
- Choix modules: 1 Contrat de travail
- Etablissement: <<Tous>>
- Exclure les salariés sortis: [Checked]
- Arrêté à la date du: 08/12/2021

	Etablissement	Salarié	Nom	Ordre	Type	Début contrat	Fin contrat	Avenant o
025		0000000994	LEFEVRE	1	CDI	01/12/2010		
025		0000000996	LAUBRY	5	CCD	18/05/2021	17/05/2022	
025		0000001015	LOUVOIX	1	CDI	01/08/2020		
025		0000001016	LALA	1	CDI	02/12/2019		
025		0000006007	LANTHIER	1	CDI	01/12/2020		
025		0000006008	MORIN	2	CDI	20/01/2021		

Dans l'écran saisie groupée des salariés, sélectionner l'icône [Saisie globale] si l'ensemble des salariés présents dans la liste ont le même numéro FINESS géographique, sinon passez par la saisie individuelle et validez

The screenshot shows the 'Saisie groupée des salariés' interface with a 'Saisie globale' dialog box open. A red arrow points to the 'Saisie globale' icon in the top toolbar. The dialog box contains the following text:

Saisie globale

Finess géographique Modifié

123456789

The main interface shows a table with columns: Salarié, Nom, Début contrat, Date, Finess géographique, and Nouveau. The 'Date de validité' is set to 01/12/2021.

## Champ de la fiche contrat « Nombre jours ouvrés de suspension fractionnée »



Accès module **Paie** > menu Salarié > commande Salariés > icône [Contrat de travail] > onglet DSN

Avec le CT2022, le libellé du segment DSN 65.005 (Bloc Autre suspension de l'exécution du contrat) a été renommé : « Nombre de jours ouvrés de suspension » à la place de « Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée ».

Le champ a donc été renommé au niveau de la fiche contrat, dans l'historisation du champ Motif suspension.

Fiche			
Ancienne valeur	<input type="text"/>		
Nouvelle valeur	Congé de proche aidant <input type="button" value="▼"/>		
Date d'application	01/12/2021 <input type="button" value="←"/>	au 06/12/2021 <input type="button" value="→"/>	Nombre de jours ouvrés de suspension <input type="text" value="4,00"/>
Commentaire	Lié à la saisie d'une absence CPA Congé proche aidant		

## Nouveau champ fiche établissement : Opérateur OPCO



Accès module **Paramètre** > menu Dossier > commande Etablissement > icône [Informations complémentaires sur le social]



Pour les établissements ne relevant pas d'une convention collective nationale ou d'un accord national de branche sur la formation, le rattachement à un **Opérateur de compétences (OPCO)** doit s'effectuer en fonction de l'activité principale et le champ d'intervention de l'entreprise.

Pour les établissements ne relevant d'aucun IDCC, l'employeur doit renseigner son OPCO de rattachement en rubrique « Opérateur de compétences (OPCO) - S21.G00.11.023 ».

Avec la nouvelle version un nouveau champ est disponible au niveau des informations complémentaires sur le social, onglet [DSN]

Etablissement : 001 MONETABLISSEMENT

Caractéristiques | Profils | Congés Payés | Règlements | DADS | Intermittents et MSA | Caisse congés payés | DSN

Point de dépôt	Régime général	Opérateur OP...	OPCOZI
Rémunération Expatrié au	<Aucun>		
Nature juridique du lieu de travail	Etablissement		
Siret centralisateur			

Ce champ est alimenté par défaut à « Aucun ».

## OPS CRPNPAC



Cette version permet de gérer tous les codes de cotisations individuelle pour l'OPS CRPNPAC :

- 096 - Cotisation CRPNPAC au fonds de retraite
- 097 - Cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance
- 098 - Cotisation CRPNPAC au fonds de majoration
- 106 - Réduction générale des cotisations patronales de retraite complémentaire
- 110 - Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC
- 130% à 220%
- 112 - Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC
- 170% à 270%

## Déclaration amorçage : Ajout bloc 73 Ayant droit



Accès module **Paie** > menu DNS > commande Amorçage données variables



Cette nouvelle version intègre les évolutions liées au cahier technique de la norme P22V01 pour l'alimentation du segment S21.G00.73 Ayant droit, lié à l'affiliation du contrat de prévoyance et de la fiche salarié, et décrivant les ayants-droits attachés au salarié.



Dans la fiche salarié, accès depuis l'onglet [Etat civil] GroupBox « Famille ».

The screenshot shows a software window titled 'Identité - Salarié : 0000000990 LEMAIRE LAURE'. The 'Etat Civil' tab is selected. The 'Famille' section is expanded, showing a 'Situation' dropdown set to 'Célibataire' and an 'Ayants droit prévoyance' button highlighted with a red box. Other fields include Nationalité (Française), Date de naissance (20 avr. 1990), Pays (FRANCE), Département (69), Commune (LYON), Sécurité sociale (290046912396396), and Carte de séjour details.

Le renseignement de ce bloc est optionnel et donne la possibilité si vous gérez les ayant droits de prévoyance de pouvoir établir la déclaration par voie dématérialisée, via la déclaration Amorçage.

## Valeurs d'échappement Bloc 41 Changement contrat



Cette nouvelle version intègre les évolutions liées au cahier technique de la norme P22V01 pour l'alimentation de valeurs d'échappement pour les changements de contrat de travail.

Dans l'historique il y a au moins deux enregistrements concernant l'ancienne valeur et la nouvelle valeur d'annulation.

## Motif de recours CDD



Accès module PAIE > menu Salariés > commande Contrats > onglet Caractéristiques

Dans le contrat de travail du salarié il est désormais possible d'ajouter un enregistrement à une date d'application donnée pour le code **99**.

Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application	Date debut bulletin	Date fin bulletin
	99	(DSN uniquement) Non concerné-annulation	01/02/2022		08/12/2021
	01	Accroissement temporaire d'activité	10/01/2022		

Dans la DSN mensuelle, contrat de travail du salarié, la rubrique **40.021** motif de recours est vide et la rubrique **41.016** est alimentée avec la valeur anciennement saisie soit dans notre exemple la **valeur 01** et la date de modification (41.001) est renseignée avec la date d'application saisie soit le 01/02/2022.

## Code complément PCS



Accès module PAIE > menu Salariés > commande Salariés > onglet Affectation GroupBox  
Emploi – Classement conventionnel > Mise à jour du complément PCS

Au niveau complément PCS, il est possible avec cette version de saisir une valeur d'annulation quel que soit le code PCS saisi antérieurement, à une date d'application donnée : valeur sur 5 caractères **99999**.

Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application
999999	(DSN uniquement) Non concerné-annulation	02/01/2022
I1	Agent de sécurité qualifié	01/12/2010

Dans la DSN mensuelle, contrat de travail du salarié, la rubrique **40.005** Code complément PCS-ESE est vide et la rubrique **41.020** est alimentée avec la valeur antérieurement saisie soit dans notre exemple **la valeur I11** et la date de modification (41.001) est renseignée avec la date d'application saisie soit le 01/02/2022.

## Type de détachement



Accès module PAIE > menu Salariés > commande Contrats > onglet DSN Activité > GroupBox Fonctionnaire détaché

Au niveau du Type de détachement, il est possible avec cette version de saisir une valeur d'annulation à une date d'application donnée pour le code **99**.

Saisie de la zone : Type de détachement			
Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application	Date fin bulletin
99	(DSN uniquement) Non concerné-annulation	01/02/2022	08/12/2021
02	[FP] Détachement sur un emploi de collaborateur cabinet	01/08/2020	

Dans la DSN mensuelle, contrat de travail du salarié, la rubrique **40.066** Type de détachement est vide et la rubrique **41.057** est alimentée avec la valeur antérieurement saisie soit dans notre exemple **la valeur 02** et la date de modification (41.001) est renseignée avec la date d'application saisie soit le 01/02/2022.

## MSA - Apecita



Accès module PAIE > menu Salariés > commande MSA > Statut catégoriel MSA

Concernant les salariés MSA, une nouvelle valeur d'échappement 99 a été créée pour permettre d'annuler le statut catégoriel APECITA précédemment déclaré à tort dans le segment S21.G00.40.042 Code statut catégoriel APECITA.

Pour cela un nouveau champ est disponible dans la saisie MSA : **APECITA**.

Les valeurs disponibles sont :

- 01 - Cadre
- 02 – Non cadre
- 99 – Non concerné

Saisie MSA de : 0000000010 BOIS PIERRE

Caractéristiques

Salarié 0000000010

**MSA**

Personnel technique  Exonération TODE

Activité Idem Etablissement 1310 MSA

Lieu travail MSA Idem Etablissement 69570 DARDILLY

N° unité de gestion MSA Idem Etablissement 852147

Informations complémentaires

APECITA Non cadre

Ce champ sera alimenté automatiquement lors de la MAJ de Décembre 2021, pour les salariés existants, **affectés à la MSA** et dont le **régime maladie est Régime MSA**. Pour les autres salariés, ce champ sera alimenté à vide.

Si le salarié a le statut catégoriel (fiche salarié – onglet DADS) = 01 Cadre ou 02 extension cadre pour IRC alors son code catégoriel APECITA (fiche MSA) sera 01 Cadre.

Si le salarié a le statut catégoriel (fiche salarié – onglet DADS) = 04 Non cadre alors son code catégoriel APECITA (fiche MSA) sera 02 Non cadre.

Si le salarié à un statut catégoriel (fiche salarié – onglet DADS) différent de 01 – 02 ou 04 alors son code catégoriel APECITA (fiche MSA) sera 99 Non concerné.



La rubrique S21.G00.40.042 doit être renseignée si et seulement si la valeur "300 - régime agricole (MSA)" est déclarée dans la rubrique "Code régime de base risque maladie - S21.G00.40.018". Dans le cas contraire, elle est interdite.

Pour annuler le statut catégoriel APECITA, saisi à tort pour un salarié, la valeur 99 Non concerné peut être saisie au niveau du champ APECITA (fiche MSA).

Dans la DSN mensuelle, la rubrique **40.042** statut catégoriel Apecita sera vide et la rubrique **41.025** sera alimentée avec la valeur antérieurement saisie soit dans notre exemple **la valeur 02**

et la date de modification (41.001) est renseignée avec la date d'application saisie soit le 01/02/2022.

## DSN février 2022

Le champ APECITA est historisé au 01/02/2022 avec la valeur 99.

Nouvelle valeur	Libellé	Date d'application
99	Non concerné	01/02/2022
02	Non cadre	01/07/2019

En DSN :

La rubrique 40.042 est vide.

Code statut catégoriel APECITA	S21.G00.40.042 Contrat.CodeStatutCategorielAPECITA
--------------------------------	--

Le bloc changement 41.025 remonte l'ancienne valeur.

Changements contrat S21.G00.41		
Date de la modification	01/02/2022	S21.G00.41.001 ChangementsContrat.DateModification
Ancien Code statut catégoriel APECITA	02 - salarié non cadre	S21.G00.41.025 ChangementsContrat.CodeStatutCategorielAPECITA
Profondeur de recalcul de la paie	01/02/2022	S21.G00.41.028 ChangementsContrat.ProfondeurRecalculPaie

## DSN – Fonctionnaire détaché (RAFP)



Cette version permet de gérer la base assujettie pour les fonctionnaires détachés : **RAFP – 49**, ainsi que les code cotisation individuelle **311 - cotisation RAFP (part salariale)** et **312 - cotisation RAFP (part patronale)**.

### Nature organisme DSN

Une nouvelle nature organisme DSN a été ajoutée : « RAFF »

Organisme : 001 RAFP

Adresse Affiliation Ducs-EDI Bloc-notes

Etablissement MONETABLISSEMENT

Code ORGANISME LIBRE Institution  Prévoyance

Nature DUCS IRC Regroupement  Code DADS-U

Nature organisme DSN RAFP Inactif DSN

Nom RAFP

## Paramétrage du plan de paie

### Le type organisme



Accès : module **Paramètres** > menu Tables > commande Tablettes > Type organisme

Si le type organisme n'est pas présent, vous devez le créer ou utiliser un organisme déjà existant non utilisé pour ensuite identifier la cotisation.

050	RAFP
-----	------

### Les cotisations

Les rubriques de cotisations et de base de cotisations RAFP ne sont pas livrées par le plan de paie Cegid.

Création de la cotisation RAFP affectée au type organisme RAFP et affecter au code de cotisation individuelle :

- 311 - [FP] Cotisation RAFP (part salariale)
- 312 - [FP] Cotisation RAFP (part patronale)

**Exemple de cotisation affectée à l'organisme 050 RAFF et au code cotisation individuelle 311**

Cotisations : 5005 RAFF salarial

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini Dossier Code 5005

Libellé RAFF salarial

Nature Cotisation Thème Retraite Cadre

Nom court RAFF

Organisme RAFF

Activité <Toutes>

Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Rubrique imprimable sur le bulletin

Critère d'application

Cotisations : 5005 RAFF salarial

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 311 - [FP] Cotisation RAFF (part salariale)

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Régularisation de base assujettie <<Aucune>>

## Paramétrage DSN

### Fonctions DSN



Accès : module Paramètres > menu DSN > commande Fonctions DSN

Il est nécessaire de créer une fonction de prédéfini Dossier ou Standard, affectée au thème "Base assujettie", pour alimenter le bloc 78 pour le type de détachement.

#### Exemple de paramétrage de la fonction RAFP :

Prédéfini	<input type="text" value="Dossier"/>	Code	<input type="text" value="BA97"/>	Libellé	<input type="text" value="[FP] RAFP - Base brute avant abat"/>
Résultat attendu	<input type="text" value="Numérique"/>	Thème DSN	<input type="text" value="Base assujettie"/>	Libellé abrégé	<input type="text" value="[FP] RAFP - Base"/>
Commentaire					
Ligne n°	<input type="text" value="01"/>	01 COB 5005			
Condition	<input type="text"/>				
Parenthèse début	<input "="" type="text" value="("/>				
Premier opérande	<input type="text" value="Cotisation / Base"/>	<input type="text" value="5005"/>			

### Affectations DSN



Accès : module Paramètres > menu DSN > commande Affectations DSN

Il est nécessaire de créer une affectation de prédéfini Dossier ou Standard, affectée à la Donnée DSN en adéquation avec le type de détachement.

## Exemple de paramétrage de l'affectation RAFP :

Caractéristiques	
Prédéfini	Dossier
Version de la norme	CT3 : Phase 3 2021
Identifiant	BA97
Donnée DSN	BBE ..... [...]
Type de champ	Fonction
Champ	BA97 [FP] RAFP - Base brute avant abat [...]
Méthode d'alimentation	Affectation multi niveaux
Opérateur	+

## Génération DSN mensuelle

Une fois la déclaration calculée pour le mois donné, vous pouvez la consulter dans DSN Link.

Code de base assujettie	49 - [FP] RAFP – Base brute avant abattement	S21.G00.78.001 Base.Codebaseassujettie
Montant	4510,00	S21.G00.78.004 Base.Montant
Identifiant technique Affiliation		S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation

Identifiant Organisme de Protection Sociale	18009248800030 - RAFP	
Code de cotisation	311 - [FP] Cotisation RAFP (part salariale)	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	4510,00	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	33,83	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Taux de cotisation		S21.G00.81.007 CotisationIndividuelle.TauxCotisation
Code de cotisation	312 - [FP] Cotisation RAFP (part patronale)	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	4510,00	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	315,70	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Taux de cotisation		S21.G00.81.007 CotisationIndividuelle.TauxCotisation

## DSN – Contrôle paramétrage DSN



Accès module **Paie** > menu DSN > commande Génération mensuelle

Pour ne pas rencontrer des messages d'erreur de type PE006 lors du calcul DSN mensuelle (CT2022), nous proposons un état de contrôle indiquant les rubriques de cotisations qui n'ont pas de code cotisation individuelle.

L'état de contrôle fait apparaître le numéro de la cotisation, son libellé, l'anomalie ainsi que la correction à effectuer.

Cotisation	Rubrique	Libellé	Anomalie	Correction
Cotisation	5005	Maladie	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9501	Taxe d'apprentissage	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9519	Provision Taxe d'apprentissage	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9521	Participation construction	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9961	Charges salariales paie en cours	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9973	Provision Prime Vacances ETAM	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9983	PROVISION PRIME FIN ANNEE	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9985	CHARGES PROVIS P.VACANCES	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9995	CHAR. S/PROVIS PRIME F ANNEE	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9997	Provision congés payés	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9999	Charges sur provision congés payés	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique

Ce contrôle se lance automatiquement au début du calcul DSN mensuelle à partir des DSN à la norme CT2022.

Il peut être exporter  sous format Excel et/ou éditable 

Cotisation	Rubrique	Libellé	Anomalie	Correction
Cotisation	5005	Maladie	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9501	Taxe d'apprentissage	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9519	Provision Taxe d'apprentissage	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9521	Participation construction	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9961	Charges salariales paie en cours	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9973	Provision Prime Vacances ETAM	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9983	PROVISION PRIME FIN ANNEE	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9985	CHARGES PROVIS P.VACANCES	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9995	CHAR. S/PROVIS PRIME F ANNEE	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9997	Provision congés payés	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique
Cotisation	9999	Charges sur provision congés payés	Absence du code cotisation individuelle	Renseigner le code cotisation dans l'onglet DSN de la rubrique

En validant le contrôle, vous pouvez répondre **Non** et effectuer les corrections au niveau du paramétrage, ou bien **Oui** et poursuivre le calcul de la DSN mensuelle.



### Contrôle DSN

Vous devez corriger vos cotisations sinon votre DSN pourrait être refusée.  
Voulez-vous quand même continuer ?

## N4DS – Evolution CT V01X16



A partir de cette version, l'outil de contrôle DADSU-CTL-V01X16 est à télécharger par l'utilisateur, sur le site de Net Entreprises : <https://www.net-entreprises.fr/declaration/dadsu/#outil-de-pre-controle-dadsu-ctl-v01x15-et-v01x16>

Il n'est plus apporté par l'application.

## 10. CORRECTIONS – EDITION 8 – MAJ DECEMBRE 2021

Programme	Référence	Sujet
DSN	PRB0097362	DSN - Fonctionnaire détaché - Cotisations organisme RAFP : créer le paramétrage DSN de l'organisme [FP] RAFP
Paie	PRB0098356	Saisie unitaire : Calcul Bulletin impossible si bulletin complémentaire est présent le même mois
Paie	PRB0100240	SALARIE : impossible de valider des modifications apportées sur la fiche RIB ou CP pour un salarié dont l'intitulé du contrat est apprentissage
Dématérialisation RH	PRB0099780	Impossible de générer le projet de distribution